



## **Communiqué officiel**

En ma qualité de Président du Groupe Africain et Vice-Président de l'Union Internationale des Magistrats, je tiens à exprimer, au nom des magistrats africains et de tous ceux attachés aux principes universels de l'État de droit, ma profonde indignation et ma condamnation la plus ferme du jugement rendu à l'encontre du magistrat Anas Hmedi, Président de l'Association des Magistrats Tunisiens.

Ce jugement, prononcé dans un contexte marqué par de graves atteintes aux garanties fondamentales du procès équitable, constitue une dérive inacceptable et une atteinte manifeste à l'indépendance de la justice en Tunisie. Il s'inscrit dans une dynamique préoccupante de pressions et de représailles dirigées contre des magistrats en raison de leurs engagements institutionnels et associatifs.

Les informations concordantes font état de violations manifestes des droits de la défense, notamment en ce qui concerne l'accès au dossier, les conditions de transfert de la procédure, ainsi que le déroulement des audiences. De telles pratiques sont en contradiction flagrante avec les standards internationaux garantissant un procès équitable, indépendant et impartial.

En sanctionnant un magistrat pour des actes liés à l'exercice de ses fonctions associatives, ce jugement porte une atteinte grave à la liberté d'association des juges et constitue un précédent dangereux pour l'ensemble des systèmes judiciaires attachés aux valeurs démocratiques.

Je rappelle avec la plus grande fermeté que l'indépendance du pouvoir judiciaire constitue le socle de tout État de droit. Toute atteinte à cette indépendance fragilise non seulement l'institution judiciaire, mais également la confiance des citoyens dans la justice.

En conséquence, nous :

- condamnons avec la plus grande fermeté ce jugement injuste et préoccupant ;
- appelons les autorités tunisiennes à respecter pleinement leurs engagements internationaux en matière d'indépendance de la justice ;
- exigeons la cessation immédiate de toute forme de pression ou de poursuite à caractère répressif visant les magistrats ;
- réaffirmons notre solidarité pleine et entière avec le magistrat Anas Hmedi ainsi qu'avec l'ensemble des magistrats tunisiens.

Nous demeurerons pleinement mobilisés pour défendre, avec détermination, les principes fondamentaux de l'indépendance judiciaire, de la liberté et de la dignité de la magistrature.

Fait au nom du Groupe Africain de l'Union Internationale des Magistrats

Casablanca, le 07/04/2026

**Mohamed Radouane**

Président du Groupe Africain

Vice-Président de l'Union Internationale des Magistrats